



ÉMONDAGE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du Règlement d'application (RLRou) du 19.01.1994 de la Loi sur les routes (LRou) du 10.12.1991.

Emondage des haies

1. à la limite de la propriété;
2. à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.

Elagage des arbres

1. au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur;
2. au bord des trottoirs: à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le 31 juillet 2022, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office à leurs frais, selon l'article 15 du règlement précité. La Municipalité peut accorder toutefois un délai différencié en fonction de l'emplacement des haies et arbres dont il est question et de la gêne qu'ils peuvent occasionner.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année. Merci d'avance de votre compréhension.

Laurent Mathez

AIRBNB - LOI SUR L'EXERCICE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (LEAE) - MODIFICATION LÉGALE (01.07.2022)

Le 15 mars 2022, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE; BLV 930.01). Vous trouverez en pièce jointe le texte légal publié dans la Feuille des avis officiels du 29 mars 2022, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er juillet 2022 par arrêté du 8 juin 2022. Cette modification légale fait entrer en vigueur à la même date du 1er juillet 2022 une modification du règlement du 25 octobre 2017 d'application de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (RLPPPL; BLV 840.15.1)

Cette adaptation du cadre légal est notamment motivée par le souhait du Grand Conseil d'encadrer la location ou sous-location de tout ou partie d'un logement par l'intermédiaire de plateformes d'hébergement en ligne telles qu'Airbnb. Les éléments principaux de cette révision légale sont les suivants :

1. **Obligation pour les loueurs de s'annoncer aux autorités communales (art. 4a, 74c LEAE).** L'introduction de ce devoir d'annonce répond à la préoccupation des communes d'être tenues informées des activités de location sur leur territoire. Elle permet de contribuer à identifier les loueurs, de s'assurer de l'effectivité de l'encaissement de la taxe de séjour et facilite le contrôle du nombre de nuits de location, notamment du respect de la limite définie par l'article 15 RLPPPL (cf. ci-dessous).
2. **Obligation pour les communes de tenir un registre des loueurs (art. 74d LEAE).** Corollaire de l'obligation d'annonce précitée, la tenue de ce registre permettra de mettre en place l'obligation explicitée au point 1. Les communes disposent de toute latitude pour établir et tenir ce registre dans le cadre fixé par l'article 74d alinéa 2 LEAE.
3. **Obligation pour les loueurs de tenir un registre des hôtes (art. 74c al. 3 et 4 LEAE).** Une obligation similaire est imposée aux hôteliers par la législation applicable en matière d'auberges et débits de boissons. Il appartient ainsi au loueur de tenir un registre permettant le contrôle de toutes les personnes hébergées (copie de pièce d'identité ou passeport) et mentionnant les périodes précises d'hébergement.
4. **Surveillance (art. 89 LEAE).** Les communes sont chargées de la surveillance du respect du cadre légal sur leur territoire.
5. **Nécessité d'une autorisation de changement d'affectation en cas de location de plus de 90 jours**

par année civile d'un logement jusqu' alors loué en la forme traditionnelle (art. 15 al. 2 RLPPPL).

Dans les districts touchés par la pénurie de logements, celui qui mettrait en location un logement sous la forme traditionnelle et souhaite désormais le louer via une plateforme de type Airbnb pour une durée prévue de plus de 90 jours par année civile doit obtenir au préalable une autorisation de changement d'affectation. La demande de changement d'affectation doit être soumise à la Direction du logement par l'intermédiaire de la commune du lieu de situation de l'immeuble, autorité de préavis. Cette demande motivée doit être présentée à la commune au moyen du Questionnaire particulier n° 53 (QP 53).

La Police cantonale du commerce (info.pcc@vd.ch - 021 316 46 01) se tient à votre disposition pour tout complément d'information relatif à l'entrée en vigueur de la modification de la LEAE. S'agissant de la modification du RLPPPL, vous pouvez contacter la Direction du logement (info.dgl@vd.ch - 021 316 74 11).

Police cantonale du commerce

COMPTES 2021, UN EXCELLENT MILLÉSIME

Au cours de la séance du Conseil communal du 14 juin 2022, les comptes de la commune pour l'année 2021 ont été présentés et acceptés à l'unanimité.

Les grandes lignes sont les suivantes. Cet exercice présente un excédent de revenus de CHF 1'455'849. Ce résultat positif provient essentiellement des revenus fiscaux conjoncturels plus importants que prévus, en particulier au niveau des droits de mutation, des successions, des gains immobiliers et de la vente des terrains en DDP (droit distinct permanent) ou terrains en droit de superficie.

Ce résultat nous a permis d'atteindre une marge d'autofinancement de CHF 1,89 millions hors ventes

NOIS EAUX USÉES

ATTENTION, ne pas les respecter péjore indirectement et petit à petit notre eau potable. Le traitement des eaux usées est de plus en plus complexe et dans le même rythme leurs coûts. Le traitement se déroule en plusieurs étapes et ce pour autant que chacune et chacun respecte certaines règles élémentaires.

Nos eaux usées devraient contenir UNIQUEMENT les eaux «salies» par nos machines à laver le linge, nos lave-vaisselles, nos lavabos, nos douches/baignoires et bien entendu nos toilettes avec pour seul élément externe autorisé le papier de toilette.

Pour exemple et information tous les déchets ou les restes de repas sont à bannir des WC, j'irais même plus loin en citant que les surplus d'huiles de cuisson ou des sauces à salade devraient être épongés avec du papier ménage et jetés dans nos sacs à ordures taxés.

Ce point est vraiment essentiel et nous souhaitons sensibiliser la population à l'importance de cette problématique.

En effet, fin 2021 et début 2022, nous avons dû intervenir en urgence à plusieurs reprises et faire venir une entreprise spécialisée pour des dépannages qui ont nécessités des passages de caméra et une évacuation d'objets obstruant les canalisations des eaux usées (voir photo ci-dessous) avec le risque important de débordements et bien entendu de pollution de nos sols. Ces interventions sont de plus très coûteuses. Dans l'exemple illustré, nous avons dû ouvrir une conduite neuve; alors prions une très grande attention à nos eaux usées.

Une séance d'information à la population sera organisée en septembre, principalement au sujet de la récupération des eaux de pluies.

Paul Ménard



Photo: Dominique Gafner



Félicitations!

Ces jeunes saint-cerguols de 11^e année ont obtenu leur certificat de fin de scolarité obligatoire et fête leur promotion. Nous les félicitons et leur souhaitons le meilleur pour la suite de leur parcours!

Photo: Valérie Legrand-Germanier

LE JOURNAL DE ST-CERGUE ET LA CURE

Été 2022, n°40
Responsable de rédaction: Municipalité
Responsable d'édition: Municipalité
Rédaction: Dojo de St-Cergue, Dominique Gafner, Laurent Mathez, Paul Ménard, Police cantonale du commerce
Photographie et illustration: AISGE, ASBV, Dojo de St-Cergue, Dominique Gafner, Valérie Legrand-Germanier, Carole Morina
Mise en page: Christian Briacca
Conception graphique: Guillaume Brack
Impression: Baudat Imprimerie, L'Orient
Tirage: 1'650 exemplaires
Distribution: tous-ménages

BILLET DU SYNDIC

La commune de St-Cergue organisera un festival de jazz les 26, 27 et 28 août 2022. C'est une première depuis de nombreuses décennies.

Faisons un saut dans le passé. Revenons vers les années soixante et septante. St-Cergue est alors un village d'à peine 1'000 habitants. De nombreux noms de la chanson et de la poésie francophones viennent et se produisent alors dans notre commune. Pour en nommer quelques-uns, nous aurions pu croiser: Risset Barrier, Michel Bühler, Jean-Louis Aubert, Huber-Félix Thieffaine, Anne Sylvestre, Pia Colombo, Monique Morelli, Pauline Juline, Léo Ferré.

Au niveau jazz, notre commune possédait ses propres lieux où de nombreux musiciens étaient présents. Non seulement, nous avions la possibilité de les entendre dans les bistros et restaurants de l'époque, mais certains, sous le charme de St-Cergue, décidaient d'y faire leur vie, comme Louise La Velle McKinni Dugan, connue sous le nom de La Velle.

Eh oui, St-Cergue a été un centre culturel qui dépassait de loin les frontières d'un petit village perché près du sommet de la

Dôle. La création d'un festival de jazz s'inspire donc de cette histoire. Elle s'inspire aussi du choix fait par Louise La Velle de faire de St-Cergue son village d'adoption.

Par la mise en place d'un festival de Jazz, nous voulons combler un vide. Nous sommes une commune touristique qui investit dans le sport (pistes de ski du centre du village, patinoire, pistes de ski de fond, bike park). Beaucoup d'événements sont aussi organisés: la Rétro Moto Internationale, la fête de la Mi-Été, la Désalpe qui célébrera ses 30 années. Bien que la culture soit un élément important d'une politique touristique et de la vie, depuis plusieurs dizaines d'années, l'offre st-cerguoise est plus restreinte. La création de ce festival répond donc à ce besoin. Il s'inscrit dans notre histoire.

Ce premier festival de jazz comblera les attentes de toutes les oreilles grâce à une programmation diversifiée. Les connaisseurs retrouveront des célébrités internationales et régionales, les néophytes découvriront la générosité des musiciens du jazz traditionnel, la maîtrise instrumentale pour

un jazz actuel, la fougue des musiciens de salsa ou de funk et la présence d'un grand orchestre qui fait honneur à l'histoire du jazz.

11 groupes nationaux et internationaux, 6 écoles de la région pour un total de 90 musiciens qui partageront 2 scènes dans les meilleures conditions logistiques possibles... déjà un grand festival.

Nous voulons faire de cet événement une manifestation qui rendra fiers les habitants de notre commune et leur fasse plaisir. Nous souhaitons vous faire partager notre projet. Pour une petite commune comme la nôtre, organiser ce festival représente un défi important que nous ne pouvons pas surmonter seuls. Nos besoins sont grands au point de vue du bénévolat.

Dans ce contexte, nous faisons appel à vous pour que vous puissiez nous accompagner pour faire de ce festival un vrai succès. Nous pensons que les prestations culturelles et artistiques sont plus que jamais fondamentales surtout dans des périodes difficiles. Nous vous remercions de nous soutenir, joignez-vous à nous.

Paul Ménard

MANIFESTATIONS

- MARCHÉ ESTIVAL
- Samedi 23 juillet
- Samedi 6 août
- Samedi 20 août
- Samedi 3 septembre
- Samedi 17 septembre
- Samedi 1er octobre
- Samedi 15 octobre
- FÊTE NATIONALE
- Lundi 1er août
- CINÉ MONTAGNE
- Samedi 6 août
- Samedi 20 août
- FÊTE DE LA MI-ÉTÉ
- Samedi 13 août
- FESTIVAL DE JAZZ
- Vendredi-samedi-dimanche
- 26-27-28 août
- DÉSALPE
- Samedi 24 septembre
- LES ENTRACTÉS
- Vendredi-samedi 7-8 octobre

PLUS D'INFORMATIONS SUR
www.st-cergue.ch
> VIE SOCIALE
> MANIFESTATIONS



Repas et animations organisés par les Zamis de St-Cergue





SAINT-CERGUE

MINUTES ACCUMULÉES

2 8 5 4 0 7

DUEL INTERCOMMUNAL COOP SUISSE. BOUGE SAINT-CERGUE BOUGE

17e rang de notre catégorie sur 160 communes, avec plus de 45 activités gratuites proposées par les sociétés locales et les initiatives de particuliers au mois de mai et durant le week-end du 14-15 mai.

Un tout grand merci aux associations, sociétés et initiatives privées pour leur participation et leur engagement sans quoi rien n'aurait été possible pour cette première édition du Duel intercommunal Coop de suisse.bouge.

Nous comptons sur vous pour la prochaine édition de 2023 qui se déroulera pendant au mois de mai ainsi que durant le week-end du 13-14 mai.

Je vous souhaite un magnifique été ensoleillé. Bien à vous.

Carole Morina



L'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

recherche activement pour l'année scolaire 2022-2023 :

des accompagnants pour ses « Péditrains » (homme ou femme)

Ce travail rémunéré consiste à accompagner les élèves vers les écoles d'Arzier et de Saint-Cergue sur les trajets suivants :

POUR LES ÉCOLES DE SAINT-CERGUE

• de La Cure vers Saint-Cergue	• d'Arzier vers Saint-Cergue
--------------------------------	------------------------------

POUR L'ÉCOLE D'ARZIER

• de Saint-Cergue vers Arzier	• de La Chèvrerie vers Arzier
• de Genolier vers Arzier	• de Le Muids vers Arzier

Vous êtes parents ou grands-parents d'élèves, vous êtes libre de toute activité professionnelle et vous désirez participer à la vie de nos villages, contactez-nous à l'adresse ci-dessous !

ENTRÉE EN FONCTION : Lundi 22 août 2022

Secrétariat général de l'AISGE par mail à : secretariat-general@aisge.ch.



Photos: Carole Morina

DES CHAMPIONS À SAINT-CERGUE

Dimanche 19 juin, le dojo de St-Cergue a présenté plusieurs concurrents aux championnats suisses de Kung Fu à Martigny. Nos athlètes, jeunes et moins jeunes, se sont démenés malgré la canicule et ont tous ramené des médailles, tant en épreuves techniques qu'en combat de lutte Tui Shou. C'est un joli tour de force pour un si petit club! Ils aimeraient maintenant se présenter dans des épreuves internationales et vont se mettre très sérieusement au boulot.

Si vous êtes intéressé(e) par le Kung Fu ou le Taiji, infos et horaires: www.dojo-st-cergue.com. **Les aînés pas en reste**

Un cours de Taiji et Qi Gong pour les aînés sera ouvert le mardi matin de 09:30 à 10:30 au centre Mieux enCorps dispensé par le dojo de St-Cergue sous l'égide du mouvement des aînés. Ils débiteront dès la première semaine de septembre.

Renseignements: www.mda-vaud.ch et www.dojo-st-cergue.com.

Dojo de St-Cergue



Photo: Dojo de St-Cergue



CENTRE DU VALLON - PLACE SY-VIEUXVILLE - 1264 SAINT-CERGUE

BILLET 1 JOUR : 40.- PASS 3 JOURS : 100.-

GRATUIT POUR LES MOINS DE 16 ANS



NOUS RECHERCHONS DES BÉNÉVOLES



Note d'information 22.019
01.07.2022
Communication NSTCM-TPN

FERMETURE DU CENTRE CLIENTÈLE DE ST-CERGUE À PARTIR DU 16 JUILLET

En raison d'un volume de clients très insuffisant et de la diminution consécutive des effectifs de l'unité Vente, le centre clientèle de la gare de St-Cergue fermera ses portes à compter du 16 juillet.

La faible fréquentation du centre clientèle de St-Cergue a entraîné la décision de fermer celui-ci jusqu'à nouvel avis, le dernier jour de desserte du guichet étant le vendredi 15 juillet.

Consécutivement à cette décision, les effectifs du service Vente, Marketing et Communication ont été revus à la baisse. A la suite du départ d'un conseiller clientèle fin juillet, son poste ne sera en effet pas pourvu, ramenant l'équipe de l'unité Vente à trois personnes.

La fermeture du guichet de St-Cergue fera l'objet d'une communication à notre clientèle par nos canaux habituels. Les autorités municipales de St-Cergue ont d'ores et déjà été informées de la situation.

Les clients seront redirigés vers notre nouveau centre clientèle de Nyon ou vers les distributeurs automatiques et les canaux de vente numériques.

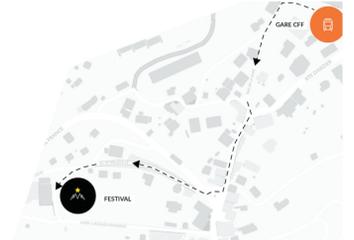
Pour toute question:
Yann Gessler, Responsable service Vente, Marketing et Communication,
yann.gessler@tpn.ch

26 AOÛT	 LOST IN SWING 19H00	 MONCEF GENOUD PROJECT FEAT. MARC BERTHOUMIEUX 20H30
	 SYLVAIN LUC, JEFF BALARD, STEPHANE BELMONDO, THOMAS BRAMERIE 4TET 22H00	 THE BLAKATS 23H30
27 AOÛT	 LA SCÈNE DES ÉCOLES DÈS 14H00	 RIVIERA JAZZ CONNECTION 19H00
	 60 MILES FEAT SHEMS BENDALI 20H30	 BIG BAND DE SUISSE ROMANDE - HOMMAGE À LA VELLE 22H00
28 AOÛT	 MERCADONEGRO 23H30	 YLLIAN CANIZARES RESILIENCE TRIO 18H30
	 OUT OF LAW 17H00	
	 FRANCK SALIS 4TET FEAT ANGELO POWERS 20H00	

VENIR AU FESTIVAL:

CENTRE DU VALLON
PLACE SY-VIEUXVILLE
1264 ST-CERGUE

Important : le dernier train en partance de St-Cergue est à 22h50



TRAVAUX

Route du Télésiège

Depuis de nombreuses années l'amélioration de la sécurité sur le tronçon large et rectiligne de la route du Télésiège invite les automobilistes à des vitesses excessives. Les marquages d'une bande piétonne et des places de stationnement le long de la route sont à l'essai. Ces marquages ont été réalisés avec une simple couche de peinture afin de trouver la meilleure solution sécuritaire lorsque la route sera rénovée.

Parking de la Givrine

Comme prévu, les travaux du parking se poursuivront cet été sur la partie côté La Cure. Le terrain mis en place il y a quelques années avec du remblais devient stable. Un mélange de tout-venant et de terre d'une épaisseur de 20 cm environ est prévu pour la finition, puis un ensemencement sera fait pour renforcer la solidité de ce revêtement. Le planning est maintenu et le parking devrait être ouvert cet hiver comme le planning initial le prévoyait.

Routes et chemins

Plusieurs tronçons de routes communales arrivent en fin de vie. Leur revêtement bitumineux doit être changé. Il s'agit de la route des Couvaloups, du chemin des Rocailles, du chemin des Gentianes et du bus du Chemin Vieux.

Laurent Mathez

UNE FÊTE DE LA MUSIQUE À LA MONTAGNE LES 26, 27 ET 28 AOÛT 2022.

Rejoignez les équipes du Saint-Cergue Jazz Festival et participez à la première édition d'un événement festif qui s'annonce déjà comme un grand festival !

Plus de 90 musiciens qui se partageront deux scènes, le tout dans un cadre magnifique à la montagne.

Intéressé(e) ?

Plus d'informations sur festival-st-cergue.ch



cherche des Chauffeurs Bénévoles (H/F)

- * A l'aise dans les contacts interpersonnels
- * Amabilité, empathie et aptitude à aider le bénéficiaire âgé ou peu mobile
- * Fiabilité et ponctualité
- * Possession d'un permis de conduire valable et d'une voiture
- * Engagement en fonction de vos disponibilités (pas de contraintes minimales)

Intéressé(e) ? Consultez le site internet asbv.ch sous la section Devenir Bénévole. Et pour tout renseignement complémentaire, contacter notre Secrétaire M. Philippe Freléchoux (022 361.00.37) ou philippe.frechoux@sunrise.ch qui se fera un plaisir de vous orienter.